

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
sanitaires et sociaux

2ème bureau



Commission de surveillance de la Pouponnière municipale

86, rue des Meuniers - Lille

Procès-verbal de la réunion du 22 décembre 1969

Les membres de la Commission de surveillance de la pouponnière municipale se sont réunis à la pouponnière municipale, le lundi 22 décembre 1969 à 10 heures.

Etaient présents :

- Mme Vanneufville, Adjoint au Maire.
- Mme Lempereur, Adjoint au Maire.
- Mme Descamps-Scrive, Conseiller municipal.
- M. le Professeur Palliez, médecin traitant spécialiste à la maternité Henri Salengro.
- Le docteur Le Marc'Hadour, médecin de la pouponnière municipale.

Etaient excusés :

- M. le Professeur Gaudier, chef du service de pédiatrie à l'hôpital Calmette.
- Mlle Devynck, assistante du centre de protection maternelle et infantile à la maternité Henri Salengro.
- Mme Pourbaix.

Assistaient également à la réunion :

- M. Lava, Directeur administratif.
- Mme Raepsaet, rédactrice.
- Mlle Bar, Directrice de la pouponnière.

A l'ouverture de la séance le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

.../

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1969

Personnel

A l'invitation de Mme Vanneufville, Mlle Bar évoque le problème soulevé par les horaires de travail des infirmières et auxiliaires de puériculture.

Elle précise que le service de jour est assuré par deux équipes travaillant, l'une le matin de 7 H 30 à 14 H, l'autre l'après-midi de 14 H à 20 H 30, soit 39 heures par semaine et par agent, la 40ème heure étant effectuée à l'occasion d'un service exceptionnel qui a lieu deux fois par mois, de 17 H à 19 H selon les besoins du service.

Les services sont alternatifs et varient mensuellement.

Mlle Bar pense que la présence de toute l'équipe qui travaille de 7 H à 14 H n'est pas nécessaire entre 12 H et 14 H étant donné qu'à ce moment les enfants font la sieste. Pendant ce temps les auxiliaires de puériculture ne fournissent aucun travail effectif, n'assurant qu'une simple surveillance qui peut être effectuée aussi efficacement par un personnel réduit.

En outre, ce système de la journée continue ne permet d'accorder qu'un dimanche par mois et les absences pour cause de maladie ne font qu'augmenter les difficultés.

Mme Lempereur se demande si, pour les raisons qui précèdent et compte tenu du nombre d'enfants à soigner, il y a vraiment le personnel nécessaire car, vu la tension nerveuse permanente entraînée par ces fonctions d'infirmières et d'auxiliaires de puériculture, il ne lui semble pas que ces jeunes femmes et jeunes filles trouvent pendant leurs courts moments de détente le temps suffisant pour récupérer.

Après s'être fait préciser par Mlle Bar que les stagiaires travaillent toujours sous la responsabilité des infirmières, Mme Lempereur considère qu'il n'y a pas assez de personnel titulaire dans cet établissement où chaque enfant présente un cas particulier.

A son avis, un projet d'augmentation des effectifs devrait être soumis à M. l'Adjoint au personnel, après que le problème ait été débattu au cours d'une table ronde réunissant des membres de la Commission de surveillance, de la direction et, bien entendu, les déléguées du personnel qui sont, plus que quiconque, intéressées à la question.

Ce point de vue est partagé par tous les membres de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis pour information :

- 1°) à la direction des personnels
- 2°) à l'Administration municipale.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1969

Matériel

Mlle Bar fait connaître qu'un crédit est prévu pour l'achat d'une nouvelle machine à laver le linge afin de remplacer l'ancienne qui fonctionne continuellement depuis 8 ans et dont la réparation demanderait une trop longue immobilisation.

Cette machine sera néanmoins tenue en réserve pour être utilisée, le cas échéant, à titre de dépannage.

.../

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1969

Achat de produits pharmaceutiques

Mme Vanneufville expose que les médicaments destinés aux enfants sont livrés par un pharmacien qui fournissait déjà l'ancienne pouponnière de la rue du Long Pot.

Par mesure d'économie, il lui semble intéressant de tenter d'obtenir le bénéfice du régime hospitalier qui permettrait l'achat en gros, et par conséquent à des prix plus avantageux, des produits pharmaceutiques.

La Commission prie M. le docteur Le Marc'Hadour de bien vouloir se charger d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Direction de la santé.

.../

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1969

Assistante sociale

Mme Lempereur considère qu'une assistante sociale devrait suivre les enfants une fois ceux-ci sortis de la pouponnière.

M. le Professeur Palliez estime lui aussi que leur devenir est très important.

Mlle Bar précise que la plupart d'entre-eux ne sont pas lillois mais qu'en tout état de cause, avant de rendre un enfant à sa famille il est demandé à l'assistante sociale du lieu de résidence de cette dernière si cela ne présente aucun danger.

En conclusion, il est préconisé qu'une lettre soit adressée à M. l'Adjoint au personnel pour lui demander le détachement à temps partiel d'une des assistantes sociales de notre service de protection maternelle et infantile.

.../

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1969

Budget primitif de 1970

La Commission prend connaissance et adopte sans observation le budget primitif 1970 de la pouponnière municipale annexé au présent procès-verbal.

La séance est levée à II heures.

Le Secrétaire de séance,

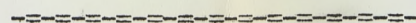
La Présidente,

G. Lava

Cécile Vanneufville

Adjoint délégué aux œuvres
familiales et sociales.

VILLE DE LILLE



POUPONNIERE POUR ENFANTS DEBILES



BUDGET PRIMITIF 1970

POUPONNIERE POUR ENFANTS DEBILES

BUDGET PRIMITIF 1970

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

CADRE N° I

RECETTES

Comptes divisionnaires	Intitulés des comptes	Pour mémoire budget primitif 1969 (I)	Prévisions 1970	Comptes divisionnaires	Intitulés des comptes	Pour mémoire budget primitif 1969	Prévisions 1970
600	Achats de produits d'alimentation	41 225,00	45 305,00				
602	Achats de matières premières et de matières consommables	23 770,00	24 210,00				
603	Achats de produits pharmaceutiques	6 500,00	6 800,00		Excédent de l'exercice 1967	43 951,07	
606	Prestations de services	5 300,00	9 900,00		Excédent de l'exercice 1968		12 369,48 (I)
610	Rémunération des agents auxiliaires	37 930,94	39 444,00				
612	Traitements et indemnités diverses	368 617,38	382 103,00				
617	Charges de sécurité sociale	30 208,01	29 650,00	706	Recettes sur prix de journée	717 936 49	759 601,08
618	Autres charges sociales	51 343,02	56 271,00				
619	Frais divers de personnel	26 952,00	1 000,00	769	Autres produits accessoires	20,00	20,00
631	Entretien et réparations	21 910,00	37 875,00				
632	Travaux et façons à l'extérieur	54 325,00	47 830,00				
633	Petit outillage divers	3 700,00	3 700,00				
634	Fournitures faites à l'établissement						
	634-0 Electricité	15 000,00	15 000,00				
	634-1 Eau	10 375,00	11 315,00				
	634-2 Gaz	1 500,00	1 650,00				
638	Primes d'assurances	1 226,15	1 202,16		(I) ce chiffre provient de la différence entre l'excédent de 1968 soit 56 320,55 et l'excédent de l'exercice 1967 incorporé au Budget primitif 1969.		
660	Frais d'administration	2 160,00	2 100,00				
681	Amortissements	36 865,06	37 335,40				
685	Provisions	23 000,00	19 300,00				
		<u>761 907,56</u>	<u>771 990,56</u>				

(I) y compris virements de crédits effectués en cours d'année.

Prix de revient journalier prévisionnel :

$$\frac{771\ 990,56}{18\ 201\ \text{journées}} = 42,41\ \text{F}$$

Excédent de l'exercice 1968 à déduire :

$$\frac{12\ 369,48}{18\ 201\ \text{journées}} = 0,67\ \text{F}$$

Prix de journée proposé :

$$42,41\ \text{F} - 0,67\ \text{F} = 41,74\ \text{F}$$

POUPONNIERE POUR ENFANTS DEBILES

BUDGET PRELIMINAIRE 1970

SECTION D'INVESTISSEMENT

CADRE N° 2

DEPENSES

RECETTES

N° des comptes	Intitulés	Montant de la prévision	N° des comptes	Intitulés	Montant de la prévision
I5	Provisions	19 300,00	I5	Provisions	19 300,00
2I	Immobilisations	37 335,40	2I	Immobilisations	37 335,40
		<u>56 635,40</u>			<u>56 635,40</u>

RECAPITULATION

DEPENSES

RECETTES

Cadre n° I	Section d'exploitation	771 990,56	Cadre n° I	Section d'exploitation	771 990,56
Cadre n° 2	Section d'investissement	56 635,40	Cadre n° 2	Section d'investissement	56 635,40
		<u>828 625,96</u>			<u>828 625,96</u>

MAIRIE DE LILLE

Direction des services
sanitaires et sociaux

2ème bureau



Commission de surveillance de la Pouponnière municipale

86, rue des Meuniers - Lille

Procès-verbal de la réunion du 22 décembre 1970

Les membres de la Commission de surveillance de la pouponnière municipale se sont réunis à la pouponnière municipale, le mardi 22 décembre 1970, à 10 heures.

Etaient présents :

- Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
- Mme Lempereur, Adjoint au Maire
- M. le Professeur Palliez, médecin traitant spécialiste à la maternité Henri Salengro
- Le docteur Le Marc'Hadour, médecin de la pouponnière municipale.

Etaient excusés :

- Mme Descamps-Scrive, Conseiller municipal
- M. le Professeur Gaudier, chef du service de pédiatrie à l'hôpital Calmette
- Mlle Devynck, assistante du centre de protection maternelle et infantile à la maternité Henri Salengro.
- Mme Pourbaix
- M. Lava, Directeur administratif.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Raepsaet, rédactrice
- Mlle Bar, Directrice de la pouponnière

A l'ouverture de la séance le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1970

Matériel

Mlle Bar signale que la machine à laver le linge, dont l'état défectueux a été signalé à maintes reprises, n'est pas encore remplacée.

La commission s'étonne de cette situation qui oblige le personnel de buanderie à travailler dans des conditions déplorables et insiste pour qu'un nouvel appareil soit installé dans les plus brefs délais.

Le service de construction et d'entretien des immeubles communaux en sera informé.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1970

Transport des enfants

Mlle Bar expose les difficultés rencontrées pour obtenir en temps voulu une ambulance des sapeurs-pompiers lorsqu'un enfant doit être transporté à la Cité hospitalière pour une consultation ou une urgence.

Elle cite quelques exemples :

- Le 17 février 1970 - ambulance demandée à 10 h 10, arrivée à 11 h 40
- Le 18 février 1970 { ambulance demandée à 8 h 40, arrivée à 10 h 10
 { retour demandé à 11 h 10, venue à 12 h 20
- Le 3 mars 1970 - ambulance demandée à 16 h 10, arrivée à 21 h
- Le 6 juillet 1970 - ambulance refusée (retenue par un incendie).

Dans les cas d'extrême urgence, et à défaut d'ambulance, Mlle Bar doit utiliser sa voiture personnelle alors qu'elle n'est pas habilitée à effectuer des transports de ce genre.

Il apparaît donc indispensable que la Ville couvre par une assurance les risques d'accidents qui pourraient survenir au cours de ces transports.

La direction des services juridique et immobilier sera consultée à ce sujet.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1970

Aménagements intérieurs

La commission est amenée à constater que la rampe de l'escalier d'accès à la réserve du sous-sol n'offre pas la garantie suffisante pour la sécurité du passage des usagers.

Il apparaît dès lors souhaitable d'installer une main courante sur le côté gauche de cet escalier.

La demande en sera faite au service de construction et d'entretien des immeubles communaux.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1970

Personnel

Mlle Bar informe la commission que le nouvel horaire de travail des auxiliaires de puériculture, établi à titre expérimental depuis le 1er octobre 1970, n'a apporté aucune perturbation dans les soins donnés aux enfants et semble satisfaire le personnel qui dispose maintenant de 2 dimanches par mois.

Mlle Bar, répondant à une question posée par Mme Lempereur, précise qu'au cours de leur formation, les auxiliaires de puériculture ne sont pas suffisamment informées du travail astreignant à effectuer dans un établissement hospitalier comme la pouponnière où la surveillance des enfants doit être assurée jour et nuit.

Cette ignorance, ajoutée aux obligations familiales qui surgissent après le recrutement - la plupart des auxiliaires étant alors célibataires - provoque des demandes de mutation dans les crèches qui ne fonctionnent que les jours ouvrables.

Mme Lempereur estime que ces mutations ne devraient être accordées qu'après 2 à 5 ans de présence effective à la pouponnière, ce qui permettrait d'une part, d'assurer un fonctionnement plus régulier de l'établissement et d'autre part, de doter les crèches d'agents ayant fait leurs preuves.

Mlle Bar déplore que les auxiliaires stagiaires ne soient pas régulièrement suivies par les monitrices des écoles spécialisées, celles-ci manquant de personnel d'encadrement.

Sur proposition de M. le Professeur Palliez, la commission émet le voeu que, dans l'intérêt général, ces écoles soient invitées à renforcer la surveillance des stagiaires, étant entendu que ce voeu ne met pas en cause les méthodes de formation des élèves.

Extrait transmis à la Direction des Personnels pour information et suite à donner en ce qui la concerne.

Commission de surveillance de la pouponnière municipale

Réunion du 22 décembre 1970

Départ en retraite de M. le Professeur Palliez

M. le Professeur Palliez annonce son départ en retraite en septembre 1971.

Au nom de la commission, Mme Vanneufville le remercie de sa précieuse collaboration.

Budget primitif de 1971

La commission prend connaissance et adopte sans observation le budget primitif 1971 de la pouponnière municipale annexé au présent procès-verbal.

La séance est levée à II heures 45.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

M. Raepsaet

Cécile Vanneufville

Adjoint délégué aux affaires
sociales et familiales

Vu, Le Directeur administratif,

G. Lava

VILLE DE LILLE

POUPONNIERE POUR ENFANTS DEBILES

BUDGET PRIMITIF 1971

BUDGET PRIMITIF 1971

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

CADRE N° 1

RECETTES

Comptes divisionnaires	Intitulés des comptes	Pour mémoire budget primitif 1970 (I)	Prévisions 1971	Comptes divisionnaires	Intitulés des comptes	Pour mémoire budget primitif 1970	Prévisions 1971
600	Achats de produits d'alimentation	37 705,00	44 440,00				
602	Achats de matières premières et de matières consommables	27 210,00	28 110,00				
603	Achats de produits pharmaceutiques	11 400,00	12 000,00				
606	Prestations de services	9 900,00	8 550,00		Excédent de l'exercice 1968	62 813,28	
610	Rémunération des agents auxiliaires	39 444,00	150 630,00		Excédent de l'exercice 1969		131 079,27
612	Traitements et indemnités diverses	382 103,00	308 183,00				
617	Charges de sécurité sociale	29 650,00	55 149,00				
618	Autres charges sociales	56 271,00	47 289,00	706	Recettes sur prix de journée	709 110,96	726 837,62
619	Frais divers de personnel	1 000,00	1 000,00				
631	Entretien et réparations	37 875,00	28 990,00	769	Autres produits accessoires	66,32	20,00
632	Travaux et façons à l'extérieur	47 830,00	60 000,00				
633	Petit outillage divers	3 700,00	3 700,00				
634	Fouritures faites à l'établissement						
	634-0 Electricité	15 000,00	15 000,00			771 990,56	857 936,89
	634-1 Eau	11 315,00	17 400,00				
	634-2 Gaz	1 650,00	1 820,00				
638	Primes d'assurances	1 202,16	1 360,00				
660	Frais d'administration	2 100,00	2 250,00				
681	Amortissements	37 335,40	37 565,89				
685	Provisions	19 300,00	34 500,00				
		<hr/>	<hr/>				
		771 990,56	857 936,89				
	(I) y compris virements de crédits effectués en cours d'année.						

Prix de revient journalier prévisionnel :

$$\frac{857\ 936,89}{18\ 241\ \text{journées}} = 47,03\ \text{F}$$

Excédent de l'exercice 1969 à déduire :

$$\frac{131\ 079,27}{18\ 241\ \text{journées}} = 7,18\ \text{F}$$

Prix de journée proposé :

$$47,03\ \text{F} - 7,18\ \text{F} = 39,85\ \text{F}$$

BUDGET PRIMITIF 1971

SECTION D'INVESTISSEMENT

CADRE N° 2

DEPENSES

RECETTES

N° des comptes	Intitulés	Montant de la prévision	N° des comptes	Intitulés	Montant de la prévision
214-2	Achat de matériel des services auxiliaires	33 150,00			
214-8	Amortissement du matériel	34 254,16	15	Provisions	34 500,00
216-0	Achat de mobilier de bureau	500,00	21	Immobilisations	37 565,89
216-8	Amortissement du mobilier	3 311,73			
		<u>71 215,89</u>			<u>72 065,89</u>

RECAPITULATION

DEPENSES

RECETTES

Cadre n° 1	Section d'exploitation	857 936,89	Cadre n° 1	Section d'exploitation	857 936,89
Cadre n° 2	Section d'investissement	71 215,89	Cadre n° 2	Section d'investissement	72 065,89
		<u>929 152,78</u>			<u>930 002,78</u>

Présenté et certifié exact par
le Maire de la Ville de Lille

A Lille, le

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué,